

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **12 mai 2025 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général et Me Pascale Audray Provencher, greffière, sont également présents.

25-05-150

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

- La modification du titre du point suivant : « 13.3 Acceptation d'offre de service – Documents d'analyse – Garage Loisirs »
- Le retrait du point ayant pour titre : « 14.7 Résolution d'appui – Abolition au programme Réno-Région »
- L'ajout du point ayant pour titre : « 14.8 Demande de gratuité de salle – Groupe de marche mariale de Nicolet ».

ADOPTÉE

25-05-151

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 30 avril 2025.

ADOPTÉE

25-05-152

Règlement 2025 – PROJET modifiant le zonage 2017-316 (PRU2-2503) – Adoption du second projet

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2503).

Ce projet consiste à corriger le nom d'une zone, à clarifier l'article 285, à modifier les usages et les normes de la zone 452-Ha et à modifier les usages de la zone 514-M.

ADOPTÉE

25-05-153

Règlement 2005 – PROJET modifiant le règlement no. 2018-344 concernant la tarification pour demandes d'informations au rôle d'évaluation – Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, spéciale ou ajournée un règlement modifiant le règlement no. 2018-344 concernant la tarification pour demandes d'informations au rôle d'évaluation.

ADOPTÉE

Règlement 2025-Projet modifiant le règlement no. 2018-344 concernant la tarification pour demandes d'informations au rôle d'évaluation - Dépôt du projet de règlement

La greffière constate que le conseiller Laurier Chagnon dépose le projet de règlement modifiant le règlement no. 2018-344, que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

Procès-verbaux de correction Résolution no 23-03-126 et Règlements nos 2022-414 et 2025-477 - Dépôt

25-05-154

Autorisation de signature de plaidoyer dans dossier 105-145-2024-02

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser la greffière à signer le plaidoyer dans le dossier 105-145-2024-02, ainsi que tout autre document concernant le règlement de ce dossier.

D'autoriser la trésorière à faire les paiements en lien avec ce dossier et que ceux-ci soient financés à même le fond affecté en eau potable.

ADOPTÉE

25-05-155

Autorisation – Liste de destruction

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'approuver la liste de destruction documentaire soumise par l'adjoint à la gestion documentaire.

ADOPTÉE

25-05-156

Adoption – Politique d'affichage

ATTENDU QUE les demandes d'affichage sur les différentes plateformes physiques et électroniques de la Ville augmentent;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que le Conseil adopte la politique d'affichage préparée et présentée par la directrice des communications, que cette dernière et le maire soient autorisés à la signer pour et au nom de la Ville, et que ladite politique entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE

25-05-157

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 15 avril 2025 au 11 mai 2025 215 964,04 \$
- nos S13190 à S13197, M3250 à 3261 et A55308 à A55322

Chèques annulés :

- En date du 10 février 2025 au 23 avril 2025 (8 229,24 \$)
- nos A55149, A55261, A55300 et A 55311

Dépôt salaires :

- périodes 2025-15 à 2025-18 165 091,62\$

ADOPTÉE

25-05-158

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 12 mai 2025 274 992.88 \$
- nos S13198 à S13271, A55323 à A55375

ADOPTÉE

25-05-159

Transferts budgétaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2024-12 soumise par la trésorière en date du 12 mai 2025 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

25-05-160

Salaire camp de jour 2025

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'approuver les salaires du personnel du camp de jour 2025 tel que l'entend la liste préparée par le directeur du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire et déposée en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE

25-05-161

Ratifications d'embauches – Employés du Camp de jour 2025

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de ratifier les heures de formation et de préparation des moniteurs précédant la séance et d'autoriser le directeur du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à procéder à l'embauche des animateurs suivants pour l'organisation des terrains de jeux et le camp de jour :

Coordonnateurs

- Anamée Tardif
- Claudia Boisvert
- Matis Nault

Animateurs

- Alexandre Parent
- Anaïs Marcoux
- Angélie Poirier
- Chloé Brie
- Frédérique Hould
- Kassandra Dingle
- Kayla Poirier
- Kelyane Beauchemin
- Marianne Veillette
- Mathys Légaré
- Nathan Lambert
- Noémy Riendeau
- Philippe Ruel
- Raphaëlle Hould
- Rosalie Marcoux
- Sandrine Perreault
- Steve Bonin
- Tristan Légaré
- Wendy Remolina
- William Tardif
- Yanie Tull

Accompagnateurs/trices

- Adam Croteau
- Alyson Pruneau
- Daphney Cyr
- Eveline Gagné
- Gabrielle Aubut-Martinson
- Keliiane Tardif
- Olivia Taschereau
- Yanie-Jade Morin

Temps partiel – Service de garde

- Alexys Légaré
- Alizée Beauvillier
- Anabelle Kirouac
- Aubert Couture
- Audalie Fortier
- Binca Remolina
- Daphnée Lambert
- Laurie-Anne Latulipe
- Olivia Poirier
- Rose-Aly Gauron
- Charlotte Bélanger

Animateurs skateboard

- Alexandre Verville

ADOPTÉE

25-05-162

Nomination – Contremaître aux loisirs

ATTENDU la résolution no. 25-04-123 et la mise en affichage du poste suivi de l'analyse des candidatures;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de nommer monsieur Pascal Guillemette au poste de contremaître au service des loisirs, effectif à partir du 13 mai 2025.

ADOPTÉE

25-05-163

Embauche – Aide-inspectrice en urbanisme

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser l'embauche de madame Erika Paquin au poste d'aide-inspectrice à partir du 26 mai 2025 ;

QUE cette dernière soit autorisée à effectuer des inspections sur les terrains privés sur le territoire de la Ville de Princeville, comme l'indique le règlement 2011-190, art. 10 paragraphe 5.

ADOPTÉE

25-05-164

Autorisation de signature – Prime à l'adjointe administrative soutien à la trésorerie et à la réception

ATTENDU que l'équipe de la trésorerie est en manque d'effectif de façon temporaire et que l'adjointe administrative soutien à la trésorerie et à la réception s'est vu attribuer des tâches supplémentaires;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser le directeur général et la directrice des ressources humaines à signer une entente lui octroyant une prime de 1,20 \$/ heure, rétroactivement au 28 avril 2025;

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette rétroaction et d'ajuster le salaire de la détentrice du poste.

ADOPTÉE

25-05-165

Autorisation de signature – Avenant contrat de travail – Directrice des communications

ATTENDU l'évaluation effectuée par le directeur général ;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser le directeur général à signer un avenant au contrat de travail de la directrice des communications pour lui octroyer deux échelons supplémentaires sur l'échelle salariale, ainsi que de modifier certaines conditions de travail.

ADOPTÉE

25-05-166

Autorisation de dépôt de demande d'aide financière – Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 2

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE le projet de *Réfection d'une portion de la piste cyclable du Parc Linéaire des Bois-Francis*, déposé relativement à ce programme est estimé à 305 436,84 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 139 452 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière, qu'il confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, qu'il confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée et certifie que le directeur général, monsieur Dominic Doucet, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable à cet effet avec la ministre des Transports et la Mobilité durable.

ADOPTÉE

25-05-167

Acceptation d'offre de service – Réfection du 6^e rang

ATTENDU le bris de la digue qui a causé un déversement des eaux sur le 6^e rang Ouest ce qui a endommagé la route ;

ATTENDU l'offre de service estimant les honoraires pour la préparation de plans et devis de la réfection du 6^e rang Est reçue de la part de la direction de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer le mandat pour les plans et devis à la FQM pour un montant approximatif de 19 310 \$, plus les taxes applicables ;

QUE ces frais seront réclamés au propriétaire et responsable de la digue ;

QUE la trésorière soit autorisée à faire les paiements en lien avec ses honoraires et que ceux-ci soient financés par transfert budgétaire à venir.

ADOPTÉE

25-05-168

Autorisation – Utilisation des terrains, bâtisse et rues pour le Festival du Cheval

ATTENDU QUE l'organisme du Festival du Cheval de Princeville désire obtenir la collaboration de la Ville de Princeville pour la tenue du Festival du Cheval qui aura lieu la fin de semaine du 5 au 8 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que le conseil autorise les organisateurs à utiliser les terrains adjacents du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière, tels que les terrains de stationnement et le terrain adjacent à la Salle de Quilles. De plus, il autorise que la rue Baillargeon entre la rue Leclerc et la rue Demers soit fermée à la circulation du 4 au 9 juin inclusivement;

QUE l'organisme doit disposer d'assurances en responsabilité civile et locative nécessaires à la couverture des immeubles prêtés.

ADOPTÉE

25-05-169

Ajustement du financement – Projet des compteurs d'eau résidentiel

ATTENDU la résolution 21-11-348, qui octroyait le contrat d'installation des compteurs d'eau à Plomberie 1750 ;

ATTENDU que des modifications à la commande ainsi que certains frais afférents se sont ajoutés pour une valeur de 2 715,10\$, plus les taxes applicables, par rapport à l'estimation des coûts de projet ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'ajuster le financement du montant de 2 715,10 \$ plus les taxes applicables et que ce dernier soit financé à même l'excédent de fonctionnement affecté aux projets en eau potable.

ADOPTÉE

25-05-170

GROBEC - Renouvellement d'adhésion

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de renouveler l'adhésion au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour pour 2025-2026 au coût de 100\$;

QUE la trésorière soit autorisée à faire ce paiement.

ADOPTÉE

Délégation de compétence – Autorisation de signature – Entente sur la collecte de matière organique 2025-2029

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs a défini une Stratégie de Valorisation de la Matière Organique (SVMO);

ATTENDU QUE les objectifs visés par la SVMO doivent être réalisés en collaboration avec les organismes municipaux du Québec;

ATTENDU QU'un des objectifs de la SVMO est l'implantation de la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;

ATTENDU QU'un des objectifs de la SVMO est de gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;

ATTENDU QU'un des objectifs de la SVMO est de recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;

ATTENDU QUE la Ville va recevoir la subvention liée au Programme de redistribution de la redevance à l'élimination;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville possède actuellement la compétence en matière de gestion des matières résiduelles organiques incluant la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières organiques issues de la collecte municipalisée et des ICI assimilables;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC considère opportun d'optimiser la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles organiques par l'entremise d'une délégation de compétence à la MRC de L'Érable par les villes de Plessisville et de Princeville ainsi que les municipalités de Saint-Ferdinand et Sainte-Sophie-d'Halifax;

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable a fait parvenir une entente ayant pour objet la délégation à la MRC de L'Érable de la compétence des municipalités participantes pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières organiques issues de la collecte municipalisée et des ICI assimilables;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter :

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la ville de Princeville l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles organiques de la MRC de L'Érable 2025-2029;

De transmettre un exemplaire de la présente résolution à la MRC de L'Érable et aux 10 municipalités locales de ladite MRC.

ADOPTÉE

25-05-172

Mandat à la MRC de l'Érable – Appel d'offres – Achat de bacs bruns

ATTENDU QUE la Ville souhaite acheter du matériel pour la collecte des matières organiques;

ATTENDU QUE la Ville souhaite se regrouper avec d'autres municipalités de la MRC dans le cadre d'un appel d'offres public pour l'achat de matériel de collecte pour les matières organiques;

ATTENDU QUE les articles 29.10 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité locale de se regrouper avec d'autres municipalités et de déléguer le pouvoir de procéder à un appel d'offres;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que le conseil de la Ville de Princeville délègue à la MRC de L'Érable la responsabilité de procéder à un appel d'offres public commun pour l'achat de matériel de collecte des matières organiques;

QUE la Ville de Princeville conserve la responsabilité de conclure le contrat à la suite de la réception et l'analyse des soumissions par la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

25-05-173

Autorisation de dépôt de candidature et nomination des membres du comité – Municipalité Amie des enfants

ATTENDU la résolution 25-04-132 :

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter :

D'AUTORISER ET D'APPROUVER le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de l'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE);

DE CONFIRMER que le conseiller Me Serge Bizier représentant les élus et madame Caroline Lelièvre du service administratif de la ville soient les porteurs du dossier;

DE CONFIRMER formellement l'engagement de la Ville de Princeville à mettre en place, dans un délai de trois ans, les trois engagements figurant audit dossier de candidature pour l'accréditation MAE;

QUE la municipalité s'engage à :

- Mettre en œuvre les trois engagements inscrits au dossier de candidature;
- Annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance Municipalité amie des Enfants, soit en organisant un événement de lancement, une campagne de communication ou bien en faire l'annonce lors d'une séance publique du conseil municipal;

- Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la Journée mondiale des droits de l'enfant, le 20 novembre;
- Tout au long des trois prochaines années, communiquer notre appartenance au réseau Municipalité amis des enfants, et diffuser l'état d'avancement de nos engagements, ainsi que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population et notamment les enfants;
- Après 18 mois, effectuer un suivi auprès d'Espace Muni sur l'état d'avancement des engagements en envoyant un rapport de mi-étape;

ADOPTÉE

25-05-174

Acceptation d'offre de service – Accompagnement dans le projet du Développement Des Prés

ATTENDU l'offre de service estimant les honoraires pour un mandat d'accompagnement dans la réalisation des plans et devis du projet domiciliaire Développement des Prés, reçu de la part de la direction de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités ;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer le mandat pour l'accompagnement à la FQM pour un montant approximatif de 18 680 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la trésorière soit autorisée à payer les factures en lien avec ce projet et que ces dépenses soient financées à même le règlement d'emprunt à intervenir et à entrer en vigueur.

ADOPTÉE

25-05-175

Demande de dérogation mineure – 413 à 419 sur Saint-Jacques Ouest (Maxime Gagnon et Carl Dubois)

ATTENDU QUE suite aux modifications apportées par le PL 67, il y a maintenant neuf (9) critères d'évaluation en matière de dérogation mineure et que la demande répond aux critères de la façon suivante :

- 1- La dérogation mineure est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;
- 2- L'application du règlement cause un préjudice sérieux aux demandeurs car c'est la seule façon d'obtenir le nombre de cases de stationnement requis et de permettre le logement supplémentaire ;
- 3- Si la dérogation est accordée, elle ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- 4- Si la dérogation est accordée, elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique.
- 5- Si la dérogation est accordée, elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;
- 6- Si la dérogation est accordée, elle n'a pas pour effet de porter atteinte à la qualité de l'environnement ;

- 7- Si la dérogation est accordée, elle ne porte pas atteinte au bien-être général ;
- 8- La dérogation a un caractère mineur car cet espace est déjà utilisé pour su stationnement et sera légèrement agrandi en réduisant le pourcentage d'espace vert ;
- 9- Les travaux doivent faire l'objet d'un permis, ce critère n'est pas applicable ;

ATTENDU QUE les demandeurs désirent transformer l'espace qui était occupé par le dépanneur en logement, pour faire un total de 4 logements dans l'immeuble ;

ATTENDU QUE les 6 cases de stationnement requises peuvent être implantées dans la cour latérale et que le pourcentage d'espace vert sera légèrement réduit ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif en urbanisme ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter :

QUE le conseil fasse droit à la demande de dérogation mineure pour le 413 à 419 Saint-Jacques Ouest à l'effet que les cases de stationnement soient réduites, que l'allée de circulation soit plus étroite et que le pourcentage d'espace vert soit aussi réduit.

QUE cette dérogation mineure représente 0,35 m pour la largeur et 0,49 m pour la profondeur pour les cases de stationnement, 3,47 m pour la largeur de l'allée de circulation et 1% de moins d'espace vert. Le tout par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

25-05-176

Demande de dérogation mineure – 202-206 rue Saint-Charles (Lee Bourassa)

ATTENDU QUE suite aux modifications apportées par le PL 67, il y a maintenant neuf (9) critères d'évaluation en matière de dérogation mineure et que la demande répond aux critères de la façon suivante :

- 1- La dérogation mineure est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;
- 2- L'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur car sinon le projet de construction ne pourrait se réaliser ;
- 3- Si la dérogation est accordée, elle ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété puisque le projet tel que présenté est conforme à la réglementation ;
- 4- Si la dérogation est accordée, elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique.

- 5- Si la dérogation est accordée, elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;
- 6- Si la dérogation est accordée, elle n'a pas pour effet de porter atteinte à la qualité de l'environnement ;
- 7- Si la dérogation est accordée, elle ne porte pas atteinte au bien-être général ;
- 8- La dérogation a un caractère mineur car ce sont seulement le nombre de cases de stationnement qui est réduit ;
- 9- Les travaux doivent faire l'objet d'un permis, ce critère n'est pas applicable ;

ATTENDU QUE le demandeur désire construire une habitation multifamiliale de 18 logements, 6 de 3 ½ pièces et 12 de 4 ½ pièces ce qui réduit le nombre de case de stationnement requises, soit 20 cases ;

ATTENDU QUE l'espace résiduel de forme irrégulière est conservé pour la construction de bâtiments accessoires et pour le dépôt à neige ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif en urbanisme ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter :

QUE le conseil fasse droit à la demande de dérogation mineure pour le 202-206 Saint-Charles à l'effet que seulement 20 cases de stationnement soient offertes au lieu de 23 comme le prévoit la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

25-05-177

Autorisation de signature – Entente d'échange de renseignements avec le CSSBF

ATTENDU la résolution 23-04-171, qui autorisait le coordonnateur à la vie sportive à signer une entente d'échange de renseignements avec le Centre de services scolaires des Bois-Francis ;

ATTENDU QUE ladite entente arrive à échéance et qu'il est essentiel pour le camp de jour et les directions d'écoles du centre de services scolaire des Bois-Francis de continuer d'échanger les informations quant aux besoins particuliers de certains participants du camp de jour ;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser Frédéric Lecours, coordonnateur à la vie sportive, à signer l'Entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels avec le Centre de services scolaires des Bois-Francis au nom de la Ville de Princeville pour la période de 2025-2030.

ADOPTÉE

25-05-178

Commandite 2024-2025- Club de Hockey Titan de Princeville – Versement saison régulière

ATTENDU l'entente intervenue entre le Club de hockey junior AAA Le Titan de Princeville notamment pour assurer la visibilité de la Ville de Princeville ;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de verser un montant de 25 000\$ pour la saison régulière 2024-2025;

Que la dépense soit financée à même les activités financières et d'autoriser la trésorière à faire ce paiement.

ADOPTÉE

25-05-179

Acceptation d'offre de service – Documents d'analyse – Garage Loisirs

ATTENDU l'offre de service reçu de la part de Lemay Côté Architecte, concernant une proposition d'honoraires pour la préparation de documents d'analyse qui permettront à la ville de déposer une demande de subvention pour la construction d'un futur garage pour les loisirs;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer ledit mandat et d'accepter l'offre de service au montant de 6 800 \$, plus les taxes applicables.

QUE la trésorière soit autorisée à payer tout montant en lien avec ce mandat et que ces dépenses soient financées à même un transfert budgétaire à venir.

ADOPTÉE

25-05-180

Demande de don – Maison de fin de vie Marie Pagé

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer une aide financière de 1 500 \$ à la Maison de fin de vie Marie Pagé pour l'achat de cartes cadeaux, pour un tirage dans le cadre des activités de financement, et d'autoriser la trésorière à faire son versement.

ADOPTÉE

25-05-181

Demande d'aide financière – Marche de Noël de la MRC de l'Érable

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande d'aide financière du Marché de Noël L'Érable-Arthabaska ;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que la Ville de Princeville verse une somme 1 000 \$ à la MRC de l'Érable pour le Marché de Noël L'Érable-Arthabaska.

D'AUTORISER la trésorière à payer cette somme.

ADOPTÉE

25-05-182

Demande de gratuité de salle – Gangorou – Fillactive

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la demande de Fillactive pour la tenue de leur événement de bottes trampolines qui permettra de ramasser des fonds pour Loisir Sport Centre-du-Québec;

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer la gratuité de la salle Pierre-Prince pour l'évènement qui aura lieu le 23 mai 2025.

ADOPTÉE

25-05-183

Demande d'autorisation de passage – Tour Paramédic Ride Québec

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser le Tour Paramédic Ride Québec à traverser la ville à vélo lors de leur 9^e édition qui se tiendra le vendredi 26 septembre 2025.

ADOPTÉE

25-05-184

Demande d'autorisation de passage – Maison des greffés

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser le Défi-Vélo de la Maison des greffés Lina Cyr à traverser la ville à vélo lors de leur 18^e édition qui se tiendra le 13 juillet 2025.

ADOPTÉE

25-05-185

Résolution d'appui – Dénonciation au Gouvernement du Québec – Absence d'ajustement financier

ATTENDU l'absence d'ajustement financier de certains programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités, ainsi ceux-ci ne sont pas indexés et ce malgré la situation économique actuelle;

ATTENDU que cette situation impacte directement l'augmentation de la charge fiscale globale des contribuables et la capacité financière des municipalités locales et régionales du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter :

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec de régulariser les financements des programmes destinés aux municipalités locales et régionales, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation des changements qu'elles subissent parfois ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au MRC du Québec et aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

ADOPTÉE

25-05-186

Demande de gratuité de salle – Groupe Marche Mariale de Nicolet

Sur la proposition, du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer la gratuité de l'aréna au Groupe de Marche Mariale de Nicolet, pour leur arrêt à Princeville pour la soirée et la nuit du 7 août 2025.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

25-05-187

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que la séance soit levée. Il est 19h46.

ADOPTÉE

Me Pascale Audray Provencher,
greffière

Gilles Fortier, maire